



Chambre des communes
CANADA

Comité permanent du patrimoine canadien

CHPC • NUMÉRO 012 • 2^e SESSION • 39^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le jeudi 31 janvier 2008

Président

M. Gary Schellenberger

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

Comité permanent du patrimoine canadien

Le jeudi 31 janvier 2008

• (1535)

[Traduction]

Le président (M. Gary Schellenberger (Perth—Wellington, PCC)): Je souhaite à tout le monde la bienvenue à la douzième séance du Comité permanent du patrimoine canadien.

Conformément aux articles 110 et 111 du Règlement, nous examinons la nomination par décret de Michel Roy au poste de président du conseil d'administration de Téléfilm Canada, qui a été renvoyée au comité le 13 novembre 2007.

Bienvenue, monsieur Roy. Je suis très heureux de vous accueillir ici aujourd'hui. Nous sommes impatients d'entendre votre déclaration.

[Français]

M. Michel Roy (président, conseil d'administration, Téléfilm Canada): Merci, monsieur le président.

Mesdames et messieurs membres du comité, je vous remercie de me donner cette occasion de me présenter et de discuter avec vous des affaires de Téléfilm Canada.

Puisque le but général de cette comparution est d'examiner mes capacités et aptitudes à exercer les fonctions de président du conseil d'administration de Téléfilm Canada, vous ne m'en voudrez certainement pas d'exposer brièvement mon cheminement professionnel.

Gestionnaire au gouvernement du Québec à partir de 1970, j'ai occupé tour à tour les postes de directeur de l'information et de la publicité à la Régie de l'assurance maladie du Québec, de directeur du marketing touristique, de sous-ministre adjoint et de directeur général du tourisme, de vice-président à la Société de l'assurance automobile du Québec, de sous-ministre du Tourisme, de sous-ministre des Communications et de délégué du Québec à Chicago. Pendant cette période, j'ai aussi dispensé un enseignement et des services de consultation en gestion des affaires publiques au sein de l'École nationale d'administration publique de l'Université du Québec. L'essentiel de cette carrière de près de 30 ans s'est donc déroulé au sein de l'appareil public, à la direction de ministères ou d'entreprises d'État, dont certains m'ont confié la gestion de ressources humaines et financières considérables.

Ce cheminement m'a également amené à siéger à divers conseils d'administration, comme ceux de la Société de développement industriel du Québec et de la Régie des installations olympiques, et de représenter le Québec au sein de diverses instances canadiennes et nord-américaines comme la Conférence canadienne des représentants officiels du tourisme ou l'American Association of Motor Vehicle Administrators. J'ai même eu l'honneur de représenter le Canada au sein d'un comité d'experts scientifiques de l'Organisation de coopération et de développement économiques à Paris.

Après ma retraite de la fonction publique, en 1996, j'ai été consultant en gestion dans le secteur privé, où j'ai notamment

assumé, pendant une période de deux ans, la présidence du conseil d'administration d'International Hospitality America, une entreprise impliquée dans le domaine des bateaux de croisière, à Miami. De retour au Québec, j'ai produit, à titre d'auteur, compositeur et musicien, deux albums de jazz distribués respectivement par Distribution Select en 2001 et Warner Music Canada en 2003. Je me suis ensuite tourné vers l'écriture pour publier, en novembre 2007, la biographie du gardien de but Patrick Roy intitulée *Le Guerrier*, qui est publiée aux Éditions Libre Expression.

Enfin, je crois qu'il est d'intérêt d'ajouter que j'ai été initié à un très jeune âge au monde du cinéma. Mon père, qui était journaliste et écrivain — on devrait traduire par *novelist* —, a commencé à produire des films à Québec au début des années 1950. Dès l'âge de 9 ans, il m'arrivait de jouer un rôle de figurant dans certains de ces films, me familiarisant ainsi avec l'ambiance d'un plateau de tournage. Vers 1955, mon père fonda, à Montréal, sa maison de productions cinématographiques, Serge Roy Productions. Étudiant, je passais alors mes étés à travailler comme assistant cadreur. Puis, à 20 ans, j'appris le métier de monteur de films et, à ce titre, j'ai monté, de 1962 à 1964, près d'une soixantaine d'émissions de télévision pour la Société Radio-Canada. Après toutes ces expériences de travail, je me plais à dire que derrière ma tête d'administrateur, il y a un cœur d'artiste, une combinaison plutôt appropriée pour présider une société vouée au soutien d'entreprises culturelles.

Ma nomination à Téléfilm remonte au 12 octobre dernier, mais en raison d'engagements préalablement pris de longue date, ce n'est qu'au début du présent mois que j'ai pu véritablement m'impliquer autant que je le souhaitais dans les affaires de Téléfilm Canada. Cela ne m'a cependant pas empêché, en novembre et décembre, de prendre connaissance de plusieurs documents — je devrais dire une tonne de documents — qui m'ont permis d'amorcer mon apprentissage des affaires de Téléfilm Canada, de rencontrer à quelques reprises les membres de la haute direction qui m'ont entretenu des principaux enjeux auxquels Téléfilm Canada est présentement confrontée, de participer à Montréal à une réunion de la direction des opérations, faisant par le fait même connaissance avec les directeurs des quatre bureaux régionaux de Téléfilm Canada, qui y ont discuté des particularités de leurs marchés respectifs.

• (1540)

J'ai même amorcé, toujours pendant cette période, des rencontres individuelles avec des producteurs, des réalisateurs et des scénaristes, afin de connaître leur perception de Téléfilm Canada à titre de clients de l'organisation.

Je vous avouerai que ce n'est pas sans appréhension que j'ai accepté le mandat que le gouvernement m'a confié. À distance, j'avais eu vent, par l'entremise des médias, de certaines critiques plutôt sévères dont Téléfilm Canada avait fait l'objet par le passé. Mais je vous avouerai que les démarches d'informations que j'ai entreprises au cours des deux derniers mois de l'année 2007 m'ont totalement rassuré. Téléfilm Canada est une entreprise bien dirigée, gérée par des gens compétents, intègres, dévoués et qui affichent une passion communicative à l'égard des défis qu'ils relèvent sur une base quotidienne.

Ce qui m'a surtout impressionné, c'est cette façon avec laquelle Téléfilm Canada a évolué, au cours des quelques dernières années, dans un univers où la seule constante est le changement, en partenariat avec l'industrie et à l'écoute assidue des besoins exprimés par celle-ci. J'ai été agréablement surpris par la capacité de cette société de s'adapter à mesure que change son environnement de travail et en fonction du contexte dans lequel elle évolue. Car il ne faut pas se le cacher, nous sommes sous l'emprise d'une révolution technologique sans précédent qui, presque quotidiennement, nous présente une nouvelle façon de rejoindre un auditoire et vient transformer peu à peu l'essence même de l'industrie audiovisuelle, de la production à la diffusion des oeuvres, en passant par ce contrôle croissant que les auditoires veulent maintenant exercer sur les produits qu'ils consomment.

Bien sûr, ces nouvelles technologies stimulent l'intelligence vive qu'on retrouve dans le milieu de la production de biens culturels et lui donnent la possibilité de se démarquer de la concurrence à l'échelle nationale et internationale. Mais en même temps, ces découvertes technologiques, qui se décuplent à la minute près, multiplient les défis que doivent désormais relever ceux qui veulent soutenir les entreprises du secteur de l'audiovisuel.

Même la mondialisation des marchés impose son lot de nouveaux défis. Les oeuvres de qualité ont un rayonnement de plus en plus grand et rapportent des gains de plus en plus substantiels, mais en contrepartie, elles engendrent des risques financiers beaucoup plus considérables, qui forcent à innover tout autant dans les méthodes de financement.

Téléfilm Canada est née des besoins du cinéma, il y a quelque 40 ans. On y a ajouté la télévision puis, plus récemment, ce qu'à défaut de mieux on appelle les nouveaux médias. Quand on dit Téléfilm Canada, il faut maintenant penser « Audiovisuel Canada ».

Sous ma gouverne, Téléfilm Canada va continuer d'être à l'écoute de sa clientèle, d'entretenir des relations constructives avec les groupes de clients qu'elle dessert pour demeurer à l'affût de la dynamique changeante de cet environnement technologique en constante mutation. J'encouragerai Téléfilm Canada à maintenir son dialogue fructueux avec ses clients, ses partenaires et les divers intervenants du milieu.

J'ai réuni le conseil d'administration de la société pour la première fois il y a deux semaines. Deux sièges sont actuellement vacants au sein du conseil, mais la ministre du Patrimoine canadien m'a donné l'assurance que ceux-ci seraient comblés dans de brefs délais. C'est avec impatience que j'attends ces nominations, afin que le conseil assume pleinement son mandat qui, de façon générale, consiste à surveiller la gestion des activités commerciales et des affaires internes de la société.

Lors de ma première assemblée, j'ai signifié d'entrée de jeu aux membres que je ne voulais pas d'un conseil d'administration honorifique, mais que je souhaitais qu'il s'implique à fond dans les affaires de la société. On a fait appel à nos services — je parle des

services des membres — pour mettre à contribution notre expérience et notre expertise. Nous sommes là pour servir Téléfilm Canada, et c'est dans cet état d'esprit que nous aborderons notre tâche. J'ai insisté sur deux points particuliers face auxquels je voudrais que le conseil soit vigilant. D'abord, s'assurer que Téléfilm Canada respecte en tout temps le cadre de sa mission, de sa raison d'être. Ensuite, que les mécanismes opérationnels de Téléfilm mènent à des décisions empreintes d'intégrité et de probité. Cette surveillance se fera évidemment en étroite collaboration avec la haute direction, avec laquelle on évaluera également de nouvelles façons de faire pour maximiser les ressources forcément limitées dont le domaine de l'audiovisuel dispose pour s'épanouir et se développer.

● (1545)

Mais à chaque étape, il nous faudra répondre aux questions suivantes. Est-ce que cela cadre avec notre mandat? Exerçons-nous nos activités en toute transparence et équité? Sommes-nous en mesure de nous adapter suffisamment rapidement aux besoins changeants d'une industrie happée par les progrès de la technologie? Pouvons-nous quantifier et mesurer les résultats réels de nos stratégies? En tirons-nous une efficacité et une efficacité optimales?

Téléfilm Canada joue un rôle unique, le seul de ce genre parmi les organismes culturels, soit de soutenir le développement et la promotion d'une industrie de l'audiovisuel et de talents canadiens qui, par leurs produits, tentent de séduire les auditoires d'ici et d'ailleurs sur toutes les plateformes de diffusion qui s'offrent à eux. Évoluant dans un environnement très compétitif, on doit, dans toute la mesure du possible, faire en sorte que les fonds publics canadiens mis à contribution puissent en attirer d'autres du secteur privé ou de sources diverses, produisant ainsi un effet multiplicateur.

Je suis honoré d'être associé à une entreprise d'une telle envergure et c'est avec beaucoup d'enthousiasme et de passion que j'y investirai temps, énergie et connaissances. Téléfilm Canada entame déjà sa cinquième décennie, mais c'est vers l'avenir qu'elle doit porter son attention. Le cinéma, la télévision et tous ces nouveaux moyens de rejoindre un auditoire de plus en plus exigeant par un contenu — je devrais ajouter par des contenants aussi — traditionnel, numérique, interactif ou autre, continueront à prendre une place de plus en plus grande dans la vie des citoyens au cours des prochaines années. L'industrie canadienne de l'audiovisuel doit y faire sa place. Le présent contexte est certes très différent de celui qui a présidé à la naissance de la société en 1967. Il en est de même des défis à relever et je suis très fier d'y être associé.

C'est donc avec plaisir que je tenterai maintenant de répondre à vos questions. Je dis « tenterai », parce que je ne suis pas sûr d'y parvenir. Vous comprendrez que ma nomination est toute récente. J'aurais aimé me présenter devant vous avec une connaissance parfaite et complète de ce que sont Téléfilm Canada et l'industrie audiovisuelle canadienne. Malheureusement, je n'y suis pas encore parvenu. Je peux vous parler de mon expérience personnelle. Je peux vous parler de mes connaissances, telles qu'elles se limitent aujourd'hui à Téléfilm et à l'industrie audiovisuelle canadienne. Sans aucun doute, dans un avenir plus ou moins rapproché, vous m'inviterez à nouveau pour parler davantage du contenu de Téléfilm Canada.

Je vais maintenant répondre à vos questions.

[Traduction]

Le président: Merci beaucoup de cet exposé.

J'ai oublié de mentionner au tout début que vous étiez ici en tant que témoin de Téléfilm Canada, à titre de président du conseil d'administration. Je m'en excuse. Je suis à peu près certain que tout le monde ici le comprend bien, mais j'ai oublié de le dire.

Nous allons maintenant entendre les premières questions. Je dois vous rappeler que nous essayons de nous en tenir le plus possible à cinq minutes chacun. Nous allons veiller à ce que tout le monde ait la parole. Si vous dépassez un peu cinq minutes, ce n'est pas grave.

Monsieur Bélanger.

[Français]

L'hon. Mauril Bélanger (Ottawa—Vanier, Lib.): Merci, monsieur le président.

Bienvenue, monsieur Roy.

Selon vous, monsieur Roy, le financement que reçoit Téléfilm du gouvernement du Canada est-il adéquat?

• (1550)

M. Michel Roy: Je ne pense pas qu'il y ait de réponse absolue à cette question, monsieur Bélanger. Il y a deux façons de voir la situation. Par exemple, si on considère que les films francophones sont financés à hauteur de 80 p. 100 par les fonds publics et que les films anglophones le sont à environ 60 p. 100, n'importe qui oeuvrant dans une industrie culturelle autre que le cinéma pourrait dire qu'on consacre beaucoup trop d'argent à ce secteur et qu'il faut faire des efforts pour améliorer ces pourcentages.

D'autre part, les efforts qu'a déployés l'État au cours des dernières années ont valu la peine, car ils ont permis de bâtir une industrie au Canada. Des producteurs, des réalisateurs, des comédiens, des perchistes, des ingénieurs de son, bref, toute une pléiade de métiers ont été développés dans l'industrie du cinéma. Ces gens très compétents et qualifiés permettent de mettre sur le marché des films, que ce soit pour les salles de cinéma, la télévision ou d'autres plateformes, qui obtiennent de plus en plus de reconnaissance à l'échelle internationale.

Dans cette optique, l'autre réponse qu'on pourrait donner à votre question, c'est que les fonds ne seront jamais suffisants pour répondre à l'appétit créatif des Canadiens dans le domaine de l'audiovisuel.

L'hon. Mauril Bélanger: Vous patinez bien, monsieur Roy.

M. Michel Roy: Je joue encore au hockey.

Des voix: Ah, ah!

L'hon. Mauril Bélanger: Oui, on savait qu'on en arriverait là.

Vous dites avoir rencontré des producteurs, des réalisateurs et des scénaristes afin de mieux connaître leur perception de Téléfilm Canada. Ces gens vous ont-ils dit si, oui ou non, le financement de Téléfilm Canada par le gouvernement du Canada était adéquat?

M. Michel Roy: J'ai mentionné que j'avais commencé à rencontrer des producteurs. J'ai l'intention d'en rencontrer plusieurs, parce que c'est ma façon de faire. Je veux aller voir de l'autre côté de la clôture de quelle façon ils perçoivent Téléfilm Canada et le soutien qu'elle leur apporte.

L'hon. Mauril Bélanger: Ceux que vous avez rencontrés...

M. Michel Roy: Ceux que j'ai rencontrés constituent un très petit échantillon. À ce jour, j'ai peut-être rencontré quatre ou cinq

personnes, en novembre et décembre, parce que, comme je l'ai expliqué tout à l'heure, j'avais des engagements préalables à l'extérieur. Il n'est pas nécessaire de rencontrer ces gens pour savoir... Par exemple, au Québec, on a tous vu dans les journaux les déclarations de Roger Frappier, qui se plaint d'une insuffisance de fonds pour financer les films francophones. C'est de bonne guerre. M. Frappier, entre autres, est une personne intelligente. C'est un excellent producteur qui fait des oeuvres de qualité. C'est évident que pour des gens comme M. Frappier, il n'y aura jamais suffisamment de fonds pour satisfaire son appétit.

L'hon. Mauril Bélanger: Mais vous, monsieur Roy, comme président du conseil, vous n'êtes pas prêt à dire aujourd'hui qu'il y aurait lieu d'augmenter le financement de Téléfilm Canada.

M. Michel Roy: Moi, comme président du conseil...

L'hon. Mauril Bélanger: C'est à ce titre que vous comparez.

M. Michel Roy: Du côté du marché du film francophone, actuellement, compte tenu de l'appétit des producteurs, je pense que les fonds ne sont pas suffisants.

L'hon. Mauril Bélanger: Vous pensez que les fonds ne sont pas suffisants?

M. Michel Roy: Oui.

L'hon. Mauril Bélanger: Merci, c'est ce que je voulais savoir.

Selon vous, quels sont les défis de gouvernance particuliers aux films francophones, bien sûr, mais surtout aux films anglophones? On sait que du côté francophone, le film réussit à occuper à peu près 20 p. 100 du temps d'antenne — ou du temps d'écran, devrais-je dire —, mais que du côté anglophone, c'est moins de 2 p. 100. Quels sont les défis de gouvernance, selon vous, auxquels vous faites face?

Je reviendrai à la toute fin faire une brève intervention.

M. Michel Roy: D'abord, ce sont deux marchés très différents. On peut dire qu'il y a une industrie cinématographique au Canada, mais deux marchés fort différents. Je pense qu'il faut aborder ces deux marchés de façon très différente.

Du côté anglophone, par exemple, ce que j'ai appris jusqu'à maintenant, c'est qu'il y a un problème sur le plan de la qualité des scénarios, sur le plan de la quantité de scénarios de qualité qui sont préparés par des scénaristes et qui répondraient davantage au goût des Canadiens de langue anglaise. Il y a aussi un problème, me semble-t-il, en ce qui a trait aux rapports qui existent, qui n'existent pas ou qui devraient exister en quantité suffisante entre les producteurs, les distributeurs et les opérateurs — je ne sais pas si c'est ainsi qu'on les appelle — de salle de cinéma.

En matière de gouvernance, pour essayer de régler ce problème très particulier, nous avons développé un programme qui s'occupe de soutenir le développement des scénaristes, de faire la formation de scénaristes de qualité pouvant faire des scénarios de qualité. Nous venons également tout juste de procéder à l'embauche de Mme Azam, une spécialiste ayant passé les sept dernières années à New York dans le domaine du marketing cinématographique, pour essayer de créer ce phénomène d'osmose entre producteurs, distributeurs et opérateurs de salle de cinéma et corriger cette...

• (1555)

[Traduction]

L'hon. Mauril Bélanger: Il me reste une minute?

[Français]

Je vais être obligé de vous interrompre, parce que je veux terminer. Merci beaucoup.

[Traduction]

Le président: Il vous reste une minute.

L'hon. Mauril Bélanger: Monsieur Roy, il y a de ce côté de la table deux députés qui ont déclaré à la Chambre cette semaine qu'ils souhaitaient que Téléfilm Canada se lance en campagne pour que les artistes ou productions canadiens qui sont en nomination cette année en très grand nombre dans la course aux Oscars gagnent. J'espère qu'en tant que président du conseil d'administration, vous allez voir à ce que toutes les ressources voulues soient investies dans cette campagne afin qu'elle soit efficace et que les Canadiens reviennent d'Hollywood les bras chargés d'or après les Oscars.

Le président: Merci.

[Français]

M. Michel Roy: Je vous ai très bien compris, monsieur le député.

Monsieur le président, puis-je ajouter un complément de réponse?

[Traduction]

Le président: Bien sûr.

[Français]

M. Michel Roy: J'ai signé, justement hier, quatre lettres adressées à ceux qui ont préparé les films *Away From Her* et *Eastern Promises*, qui sont en nomination pour la remise des Oscars à Hollywood.

[Traduction]

Le président: Merci beaucoup.

Écoutons maintenant M. Malo, s'il vous plaît.

[Français]

M. Luc Malo (Verchères—Les Patriotes, BQ): Merci, monsieur le président.

Monsieur Roy, bienvenue.

Bien entendu, ce ne sera pas la dernière fois que nous vous accueillerons. J'imagine que la prochaine fois que vous comparâtes devant nous, vous serez accompagné d'un certain nombre de gens de Téléfilm Canada qui pourront vous appuyer dans vos réponses. Aujourd'hui, ils vous ont laissé affronter seul les députés du comité. Je vous promets que nous serons relativement sages pour cette première comparution.

Mon collègue M. Bélanger vous a parlé de fonds. Comme vous le savez, depuis qu'une nouvelle loi a été adoptée en 2005 qui modifie le mandat de Téléfilm, tout le volet multimédia a été ajouté à ses responsabilités. Vous en avez fait mention dans votre témoignage préliminaire. Je me demandais si vous entendiez demander au gouvernement une augmentation de vos budgets multimédias afin, justement, d'atteindre les objectifs de la loi.

M. Michel Roy: Merci, monsieur Malo.

D'abord, votre introduction me rassure beaucoup parce que si vous mentionnez que vous allez me rencontrer à nouveau, cela veut dire que vous n'aurez pas d'objection à ce que mon mandat se poursuive.

Pour ce qui est de votre question plus spécifique sur les nouveaux médias, on dit bien « les nouveaux médias ». C'est quelque chose de nouveau pour nous tous et qui évolue à une vitesse exponentielle sur une base quotidienne. Nous avons actuellement des fonds à hauteur de 14 millions de dollars pour appuyer ces initiatives. Je considère que le programme qui est en place actuellement — et ce n'est pas

Téléfilm Canada qui parle présentement, c'est moi, personnellement — est un programme expérimental. On est en train d'expérimenter dans un nouveau secteur fait de très petites entreprises, pour la plupart d'entre elles, et qui est constitué d'entrepreneurs qui peuvent faire des inventions dans leur sous-sol, arriver avec des idées très brillantes, mais qui n'ont pas ensuite les moyens nécessaires pour mettre en marché et développer leur produit. Et c'est souvent à ce moment-là qu'ils sont achetés par d'autres, par des étrangers qui, finalement, bénéficient de leur intelligence vive.

On est un peu dans la situation où était le Québec il y a quelques années, alors que nos ressources naturelles étaient exploitées par les autres. C'est un peu ce qui se produit. Je crois qu'il y aura un virage, à un certain moment, dans notre façon d'aborder le programme des nouveaux médias. Je pense qu'il va nous falloir nous poser la question suivante: que fait-on des nouveaux médias? Doit-on continuer à les soutenir de façon tiède et timide ou doit-on prendre le leadership du développement des nouveaux médias?

Si nous prenons le leadership du développement des nouveaux médias, ça prendra des fonds beaucoup plus considérables que ceux que nous avons actuellement. Quand on examine l'industrie du long métrage, qui est quand même une industrie importante au Canada, on constate que le box-office est à hauteur de 850 à 860 millions de dollars, peut-être à 900 millions de dollars dans les bonnes années. Pour leur part, les revenus des nouveaux médias au Canada sont de l'ordre de 5 milliards de dollars. C'est une industrie beaucoup plus considérable. Si nous voulons en prendre le leadership, il est évident que nous allons devoir...

Par ailleurs, je me demande aussi, compte tenu de l'importance de cette entreprise — et encore une fois, c'est une réflexion personnelle —, si on pourra, si on développe un fonds pour les nouveaux médias, se permettre d'agir comme une banque. Je pense à une banque qui ferait des prêts à risque, par exemple, mais qui réussirait à obtenir un retour sur ses prêts, sur son investissement, qui lui permettrait de constituer un fonds qui serait ensuite suffisant pour prendre le leadership du développement des nouveaux médias.

● (1600)

M. Luc Malo: Merci beaucoup.

Vous n'ignorez pas que le 27 novembre 2006, la Chambre des communes a reconnu la nation québécoise. Maintenant que cette nation est reconnue, à votre avis, Téléfilm Canada devrait-elle reconnaître l'existence d'un cinéma québécois qui va bien au-delà du marché francophone qui inclut l'ensemble des communautés francophones et acadienne?

[Traduction]

Le président: Je dois vous interrompre une minute pour préciser une chose, monsieur Malo. Je crois que nous reconnaissons que les Québécois forment une nation au sein d'un Canada uni. Assurons-nous que c'est bien clair. Nous avons dû rectifier le tir à quelques reprises à ce comité. Nous reconnaissons...

[Français]

M. Luc Malo: Cela dit, monsieur le président, peut-on permettre à M. Roy de répondre à ma question?

[Traduction]

Le président: ... que les Québécois forment une nation au sein d'un Canada uni.

Allez-y, monsieur.

[Français]

M. Michel Roy: Merci, monsieur le président.

Je n'ai pas du tout l'intention de me mêler à vos discussions d'ordre politique, mais je vous dirai simplement que Téléfilm Canada a reconnu avant la Chambre des communes qu'il existait bien un cinéma québécois, puisque par l'entremise de notre bureau de Montréal, qu'on appelle le bureau régional du Québec ou le bureau du Québec, elle agit de deux façons. D'abord, elle est responsable de tous les films produits au Québec, qu'il s'agisse de films francophones, anglophones, allophones ou autochtones. Elle est également responsable de tous les films francophones produits non seulement au Québec mais également à l'extérieur du Québec.

Je pense que la préoccupation que vous avez soulevée est déjà prise en considération par l'organisation de Téléfilm Canada.

M. Luc Malo: Ne croyez-vous pas qu'il faudrait aller plus loin et réserver des fonds à un cinéma québécois? Vous dites que, effectivement, on tient compte du fait qu'il y a un cinéma francophone, comme il y en a d'autres, mais il n'y a pas de fonds dédiés à cela ni d'objectifs clairs pour ce segment de marché ou de production qu'est le cinéma québécois. Il y a un bureau à Montréal, mais...

M. Michel Roy: Il y a déjà des règles que nous appliquons et qui, je pense, vont continuer à s'appliquer. Elles m'apparaissent suffisantes dans les circonstances.

Par exemple, si on parle de l'industrie du long métrage, nous avons l'obligation d'accorder au cinéma francophone au moins le tiers des fonds dont nous disposons. Ce n'est pas Téléfilm qui en a décidé ainsi. Nous sommes les tributaires de décisions qui ont été prises au niveau gouvernemental, au niveau du ministère, et nous allons continuer à les respecter.

Vous avez mentionné la reconnaissance de la nation québécoise, très bien. Mais cette nation québécoise existait même avant qu'on la reconnaisse, et je pense que Téléfilm Canada, de par sa structure, a pris ce fait en considération. Je ne crois pas devoir ou pouvoir ajouter quoi que ce soit à cet élément de réponse, monsieur le président.

• (1605)

[Traduction]

Le président: Merci.

La parole va maintenant à M. Batters. Allez-y.

M. Dave Batters (Palliser, PCC): Merci beaucoup, monsieur le président.

Merci, monsieur Roy, de comparaître devant notre comité aujourd'hui. Nous vous en sommes très reconnaissants.

Monsieur, si j'ai bien compris le président, comme il n'y a pas de député du NPD ici aujourd'hui, nous allons avoir sept minutes pour cet échange. Je prévois parler environ quatre minutes, ce qui vous laissera du temps pour me répondre. Quand j'aurai terminé, je vais poser quelques questions directement liées à vos qualités et à vos compétences pour présider le conseil d'administration de Téléfilm.

En haut de la page 4 de votre mémoire, vous avez écrit avoir des appréhensions quand vous avez accepté le mandat de président de ce conseil compte tenu des critiques sévères exprimées à l'endroit de Téléfilm par le passé. Je vais vous demander de commenter ce passé.

Évidemment, mes observations ne sont pas des critiques dirigées contre vous, monsieur Roy, comme vous venez tout juste d'être nommé, mais j'aimerais aborder quelques-unes des critiques sévères

qui ont été exprimées et vous permettre de nous éclairer sur la façon dont vous comptez diriger le conseil à partir de maintenant.

Pour commencer, le conseil d'administration a la responsabilité de fournir des conseils stratégiques à l'administration, de veiller à l'optimisation des fonds reçus des contribuables et de tenir l'administration responsable de son rendement.

Le mandat de Téléfilm Canada se lit comme suit:

Investisseur culturel en cinéma, télévision, nouveaux médias et musique, Téléfilm Canada appuie principalement des productions originales diversifiées et de grande qualité qui reflètent la dualité linguistique et la diversité culturelle de la société canadienne. Par conséquent, Téléfilm Canada appuie les productions à grande proportion de contenu canadien.

Tout part de là.

Téléfilm est un organisme indépendant du gouvernement. Il utilise des critères établis pour distribuer l'argent des contribuables, mais ces critères comprennent un pouvoir discrétionnaire et des jugements de valeur.

À mon avis, monsieur, et de l'avis de beaucoup de mes collègues ainsi que de beaucoup, beaucoup de Canadiens qui vont nous regarder aujourd'hui, la raison d'être de Téléfilm est de contribuer à la réalisation de films pour la société canadienne générale, des films que les Canadiens pourront regarder avec leur famille dans leur salon d'un bout à l'autre de ce grand pays.

Dans le passé, toutefois, il est arrivé que des jugements de Téléfilm sèment la controverse. L'exemple le plus récent en est un film... J'hésite beaucoup à donner ce titre, monsieur le président, mais il fait partie des critiques sévères exprimées à l'endroit de Téléfilm Canada. Il s'intitule *Young People Fucking* et a été présenté cet été au Festival international du film de Toronto.

Je n'ai pas vu ce film, mais d'après ce que je comprends, il contient beaucoup de scènes de pornographie légère. Il semble qu'il renferme assez d'esprit, mais que le dialogue soit très érotique. Ce n'est certainement pas le type de discussion que la plupart des Canadiens partageraient chez eux ou au bureau.

Bien sûr, il y a d'autres exemples.

Mais attendez un instant. Je vais vous lire la description du film que je viens de mentionner. Ce serait « un film percutant, honnête et parfois hilarant qui met en scène quatre couples et un trio en quête d'aventures sexuelles ».

Il y a également déjà eu, bien sûr, une grande polémique autour d'un autre film intitulé *Bubbles Galore*, pour lequel un réalisateur de films pour adultes a obtenu une subvention des honnêtes contribuables du Canada afin de tourner un film de pornographie légère.

On peut continuer ainsi et regarder sur Internet, il y a un film intitulé *Rub & Tug*.

L'un de mes collègues est venu me voir aujourd'hui, un collègue que j'estime beaucoup, un sous-ministre adjoint, M. Scheer, qui m'a dit: « J'aimerais que vous parliez, au comité aujourd'hui, d'un film intitulé *Control Alt Delete*. » Je vais vous lire, monsieur, une brève description de ce film:

Nous sommes en 1999. Lewis, un jeune homme charmant passionné d'ordinateurs, est abandonné par son amie de coeur. Il décide alors de faire ce que feraient beaucoup de jeunes hommes dans sa situation: il se tourne vers les sites Web pornographiques. Alors que la planète entière vit la folie du bogue de l'an 2000, Lewis se lasse rapidement de ces images virtuelles et se lance alors dans une étrange relation sexuelle avec... les ordinateurs eux-mêmes.

Constamment à la recherche d'ordinateurs toujours de plus en plus « sexy », il se met à « copuler » en cachette avec les ordinateurs de ses collègues de travail.

• (1610)

Je pourrais continuer encore, mais je vais m'arrêter là.

Le président: Pouvez-vous poser votre question, s'il vous plaît?

M. Dave Batters: Je vais finir ma question, puis le témoin aura amplement de temps pour y répondre.

J'aimerais rappeler à mes collègues de l'autre côté que j'ai été tranquille, que j'ai écouté et que je n'ai rien dit pendant toutes leurs interventions. Il y a eu beaucoup d'interpellations depuis le début de la séance, et je n'ai jamais interpellé personne au comité du patrimoine. Je demanderais un peu de respect aux députés de l'autre côté.

Le président: Vous allez l'obtenir, monsieur.

M. Dave Batters: Merci.

Je vais aller directement à mes questions, qui sont toutes connexes. Pouvez-vous me dire environ combien d'argent des contribuables chacun de ces films a reçu? Je pense que les familles de la classe moyenne, qui gagnent durement leur croûte, aimeraient savoir combien d'argent leur a été pris pour payer ces types de films.

Il est clair que l'achat de billets ne suffit pas pour absorber les coûts de ces films, donc peut-être pourriez-vous dire aux hommes et aux femmes qui travaillent fort dans la circonscription de Moose Jaw et Regina, à tous les Canadiens en fait, pourquoi ils devraient payer de leur poche ces films. S'il y a un créneau pour ces films — et nous ne sommes pas ici pour parler de censure — pourquoi les réalisateurs ne pourraient-ils pas trouver des capitaux privés et faire payer les personnes qui les regardent 11 \$?

J'ai deux autres petites questions à vous poser, puis je vais vous donner la parole, monsieur Roy.

Le président: Monsieur Batters...

M. Dave Batters: Je vais être très bref.

Le président: Nous en sommes déjà presque à sept minutes.

M. Dave Batters: La décision de Téléfilm de financer cette production est chose du passé, mais pour cette raison même, elle peut nous instruire. Croyez-vous que Téléfilm devrait continuer de financer des productions comme celle-là? À la page 5 de votre mémoire, vous parlez des normes d'intégrité les plus élevées, et cela m'encourage. À votre avis, quelle est la part de responsabilité de Téléfilm à l'égard des valeurs sociales quand il prend ces décisions de financement?

Toutes ces questions sont reliées. J'aimerais entendre votre réponse et je vous remercie de votre indulgence.

Le président: Je me demande si nous pouvons avoir une réponse complète pendant le temps qu'il nous reste. Si vous ne pouvez pas nous répondre tout de suite, pourriez-vous faire parvenir par écrit une réponse aux députés ici présents?

Je vais vous permettre de répondre brièvement, parce que nous avons déjà pris sept minutes et demie.

[Français]

M. Michel Roy: Le député a posé plusieurs questions. Je pense que celle à laquelle il accorde le plus d'importance concerne certains

films dont il a mentionné les titres. À son avis, ils ne répondent pas aux critères que Téléfilm Canada devrait appliquer. Je serai très bref à ce sujet. Je ne suis pas en mesure de porter de jugement sur ces questions. Si ces films ont été approuvés par Téléfilm Canada, c'est que l'équipe chargée de juger de leur recevabilité a déterminé qu'ils étaient recevables.

Maintenant, pour répondre de façon plus complète à votre question, monsieur le député, j'aimerais aller au-delà de ces films et vous dire que chez Téléfilm Canada, tous les contrats signés avec les producteurs de cinéma contiennent une clause qui pose des conditions. En effet, ces producteurs doivent se conformer à une certaine moralité, éviter par exemple la production de films pornographiques ou des questions qui pourraient offenser des groupes de la population. Tout ça est déjà inscrit dans les contrats que Téléfilm Canada signe avec les producteurs.

Le fait sur lequel on s'entend — parce que votre préoccupation, à mon avis, est tout à fait légitime — est que les oeuvres financées par des fonds publics ne devraient jamais contenir de sujets contraires à la moralité publique et aux bonnes moeurs. Jamais ces oeuvres ne devraient encourager la propagande haineuse ou les propos pouvant être offensants pour des groupes de la population.

Je suis très sensible à la question que vous avez soulevée. Je vais suggérer aux membres du conseil d'administration, lors d'une prochaine réunion, que l'on rende plus spécifique le libellé de la clause figurant dans les contrats entre Téléfilm Canada et les producteurs.

• (1615)

[Traduction]

Le président: Merci.

Madame Bennett.

L'hon. Carolyn Bennett (St. Paul's, Lib.): Merci.

Sur une note plus gaie, je suis d'accord avec vous qu'il y a des changements vraiment positifs chez Téléfilm Canada depuis quelque temps et je crois que les récentes nominations aux Oscar l'illustrent.

J'ai deux brèves questions à poser. L'une porte sur la différence entre l'industrie canadienne anglophone et l'industrie canadienne francophone. Le succès de chacune est très différent. Jusqu'à cette semaine ou la semaine dernière, probablement, si l'on ouvrait un journal de langue anglaise et qu'on jetait un coup d'oeil aux pages cinématographiques, on n'y trouvait aucun film canadien, sauf des films produits en français, sous-titrés.

Dans les journaux de langue française du pays, la page peut être pleine de films présentant des histoires racontées par des gens de la région. J'aimerais beaucoup que vous me disiez comment vous croyez que Téléfilm peut contribuer à améliorer la situation dans un avenir rapproché, pour ce qui est de la distribution, des graves problèmes que pose la concurrence d'Hollywood et de l'aptitude des Canadiens à raconter leurs histoires, que d'autres Canadiens voudront aller voir ou qui seront dans les salles de cinéma assez longtemps pour qu'ils puissent aller les voir.

Pouvez-vous me parler un peu de votre perception de votre relation avec le diffuseur public, l'Office national du film et me dire si ces institutions devraient collaborer?

Ensuite, j'aimerais que vous me nommiez vos trois films favoris en français et vos trois films favoris en anglais, de production canadienne.

[Français]

M. Michel Roy: Madame la députée, vous avez posé trois questions. Je vais essayer de me souvenir des trois. La première avait trait au marché.

Le marché du film francophone, à cause de la culture québécoise, est captif au Québec. Le Québec a réussi à se donner un *star system*. Il a ses producteurs vedettes, ses réalisateurs vedettes et ses comédiens vedettes. Quand les gens ouvrent un magazine au supermarché, au moment de faire leur épicerie, ils voient la liste des films québécois. Ils regardent des émissions québécoises, des *sitcoms* en anglais, mais qui sont également québécois. Ils raffolent de productions comme *Un homme et son péché*, *Le Survenant* et ainsi de suite.

Au Canada anglais, c'est très différent à cause de l'envahissement du cinéma américain. Quand les gens font leur marché et ouvrent un magazine, dans bien des cas, celui-ci est une publication appartenant à une entreprise américaine. On y trouve donc beaucoup de publicité et de promotion relatives à des films américains. Bien souvent, ceux qui deviennent les meilleurs comédiens et réalisateurs canadiens finissent par franchir la frontière pour aller travailler aux États-Unis. Il est vraiment très difficile de fabriquer un *star system* qui susciterait suffisamment d'intérêt chez les Canadiens de langue anglaise pour qu'ils découvrent leurs propres vedettes et regardent leurs productions et leurs films. Ce sont deux marchés très différents.

Par contre, le marché québécois demeure très petit du fait qu'il est captif. C'est donc un marché limité. Ma réflexion ne repose pas encore sur des assises solides étant donné que je viens d'arriver. Je suis d'avis, toutefois, que la coproduction permettrait aux deux marchés d'y trouver leur compte. D'abord, ce serait un moyen d'aller chercher des investissements étrangers. Ça permettrait aussi d'ajouter des fonds privés aux fonds publics, ce qui pourrait aider à financer les productions. De cette façon, on réduirait le pourcentage de la contribution des fonds publics à la production des films. Ce serait aussi une façon de faire travailler des comédiens québécois ou canadiens avec des comédiens américains qui sont déjà de grandes vedettes établies. Ça aiderait à augmenter la crédibilité des comédiens d'ici.

Prenons l'exemple de Marie-Josée Croze, qui fait des films en France et qui est devenue une star internationale. Elle est excellente. C'est aussi le cas de Roy Dupuis. Quand ces gens font du cinéma au Québec, ils ne sont pas moins bons que s'ils tournaient à Paris. Les gens sont donc incités à aller voir leurs films, leurs productions. C'est, je pense, ce qui manque actuellement du côté du cinéma anglais.

Vous aviez deux autres questions. Voulez-vous m'aider?

• (1620)

L'hon. Carolyn Bennett: Quels sont vos films favoris?

M. Michel Roy: Je regarde beaucoup de films, surtout à la télévision parce que j'habite la campagne et que je suis loin des salles de cinéma. J'ai un système de télévision par satellite et c'est de cette façon que je regarde des films. J'ai l'habitude, avec ma conjointe, de regarder des films chaque fois qu'on soupe ensemble. Je vois en moyenne quatre ou cinq films par semaine. Je regarde beaucoup de films.

Par ailleurs, j'ai une très mauvaise habitude: j'ai tendance à oublier le titre des films que je regarde. Parmi les films qui m'ont davantage marqué au cours des derniers mois, il y a *Soie*, ou *Silk*, du réalisateur François Girard, film basé sur le livre d'Alessandro Baricco, que j'aime beaucoup. J'ai lu aussi *Novecento* d'Alessandro Baricco et j'ai

vu le film qu'on en a fait, mais c'est un film américain. *Silk* est un film que j'ai adoré, que j'ai trouvé extraordinaire.

J'en ai vus beaucoup d'autres. J'ai vu *La Grande Séduction*, *Maurice Richard*, *Bon Cop Bad Cop* et *Saint Ralph* en anglais. J'ai bien hâte de voir *Away From Her* ainsi que *Eastern Promises*. Il y en a beaucoup d'autres. Je pense à *Un dimanche à Kigali*. J'avais lu le livre de Gil Courtemanche que j'ai trouvé extraordinaire, mais j'ai adoré le film *Un dimanche à Kigali*.

J'en ai vu plusieurs. S'il fallait que je me souvienne de tous les films que j'ai vus au cours des derniers mois, on n'aurait pas assez de temps pour que je puisse tous vous les nommer.

[Traduction]

Le président: Merci.

Monsieur Malo, avez-vous d'autres questions?

[Français]

M. Luc Malo: Merci, monsieur le président.

Comme on le sait, le cinéma québécois connaît un ralentissement depuis deux ans. Plus tôt, M. Bélanger faisait référence au faste de certaines années où le cinéma québécois récoltait 20 p. 100 des entrées en salle. Vous avez mentionné qu'une augmentation des fonds pour le cinéma francophone était un outil pour tenter d'endiguer ce ralentissement, pour freiner la perte du progrès qu'on avait fait en allant chercher notre auditoire national.

Envisagez-vous d'autres moyens pour freiner ce ralentissement?

M. Michel Roy: Je ne pense pas qu'on puisse parler de ralentissement. L'année où le cinéma québécois a enregistré son plus gros succès au box-office remonte à peine à deux ans. C'était en 2005 ou 2006. Mes experts me disent que j'ai raison. Cela ne fait quand même pas si longtemps. Il ne faut pas voir cela comme une tendance à la baisse. Vous comprendrez que nous sommes tributaires de la qualité des productions faites par les producteurs. Ce n'est pas Téléfilm Canada qui fait les productions.

Les années où des films, comme ceux de Denys Arcand par exemple, font un tabac partout sur la planète, il est évident que le cinéma québécois augmente son pourcentage du box-office. Je ne crois pas que nous soyons devant une tendance.

Je sens aussi, dans votre question, que vous vous inquiétez de l'avenir du cinéma québécois. Je pense qu'un apport additionnel d'argent est important, sans toutefois affirmer que c'est là la meilleure solution. Pour moi, un fonds de coproduction est un moyen plus permanent.

C'est bien d'ajouter de l'argent, des fonds venant du gouvernement, dans une industrie, mais il faut que cet argent, si on l'ajoute, génère une affluence de fonds venant du secteur privé et de l'extérieur. Il ne faut pas que cette industrie soit tributaire d'une « aide sociale ». Personne ne le veut, et ce n'est pas ce que nous visons non plus. Il faudrait s'assurer, s'il y a une injection additionnelle d'argent dans le cinéma, fut-il francophone ou anglophone, que nous avons des programmes pour encadrer cette nouvelle injection d'argent, de façon à ce que cela suscite d'autres investissements de l'étranger ou du secteur privé dans l'industrie en question.

•(1625)

M. Luc Malo: La création d'un nouveau fonds pour stimuler les coproductions étrangères en français, par exemple, serait-elle une chose envisageable?

M. Michel Roy: Un fonds qui aurait pour conséquence de stimuler la coproduction, que ce soit pour les films francophones ou anglophones, selon moi, au moment où je vous parle, c'est une vision d'avenir chez Téléfilm Canada.

M. Luc Malo: Avez-vous l'intention de nous présenter un projet à cet égard dans les mois à venir?

M. Michel Roy: Je sais que le ministère du Patrimoine canadien a déjà travaillé au développement d'une politique. En effet, il ne s'agit pas que de présenter un programme. Encore faut-il que ce programme soit encadré par une politique ministérielle. Je sais que le ministère du Patrimoine canadien a déjà commencé à travailler à une politique pour la coproduction. De notre côté, nous avons également travaillé à un programme de coproduction avec une demande éventuelle de fonds additionnels pour pouvoir le soutenir.

Ces projets sont actuellement sur les tables de travail et seront présentés aux instances supérieures...

M. Luc Malo: Y a-t-il un calendrier?

M. Michel Roy: ... dans des délais les plus courts possibles, j'espère. Je n'ai pas vu de calendrier.

M. Luc Malo: Existe-t-il un calendrier?

M. Michel Roy: Je n'en ai pas vu.

M. Luc Malo: Merci beaucoup, monsieur Roy.

M. Michel Roy: C'est moi qui vous remercie.

[Traduction]

Le président: Je croyais avoir vu M. Siksay ici un instant.

Je vais donner la parole à M. Fast, et dès qu'il aura terminé, je vais permettre à M. Siksay de poser quelques questions.

Monsieur Fast, la parole est à vous.

M. Ed Fast (Abbotsford, PCC): Merci, monsieur le président.

Merci, monsieur Roy, de comparaître devant nous aujourd'hui. Jusqu'à maintenant, votre témoignage me donne bon espoir.

J'ai remarqué dans votre exposé que vous aviez très bien compris le mandat de Téléfilm Canada et je vais justement vous citer. Vous dites que votre rôle consiste à: « soutenir le développement et la promotion d'une industrie de l'audiovisuel et de talents canadiens qui... tentent de séduire les auditoires d'ici et d'ailleurs sur toutes les plateformes de diffusion qui s'offrent à eux. »

C'est juste. Dans le mandat de Téléfilm, on met beaucoup l'accent sur l'industrie culturelle, sur la santé de notre industrie. Cela dit, vous avez également reconnu, en réponse à l'un de mes collègues, qu'il fallait aussi rendre des comptes au public, parce que l'argent est celui des contribuables. Il faut comprendre les valeurs du public qui doivent se refléter chez Téléfilm Canada.

Je vais vous dire bien honnêtement que je ne crois pas qu'il revienne au comité de faire de la censure. Toutefois, je crois que quand on utilise l'argent du public, il faut veiller à ce que le produit pour lequel les contribuables paient en soit un que les contribuables en général jugent fidèle à nos valeurs.

Mes collègues de l'autre côté de la table ont laissé entendre que nous ne comprenions peut-être pas bien le contenu des films que mon collègue a nommés. Nous le connaissons très bien. Nous avons vu des extraits importants d'au moins un de ces films. Malheureu-

sement, il m'a laissé l'impression d'être dégradant pour les femmes. Il mettait plus l'accent sur l'activité sexuelle par plaisir que sur les relations d'amour. Ce n'était pas valorisant. En bout de ligne, je doute qu'il laisse sur les Canadiens une empreinte qui va les faire grandir comme êtres humains.

J'ai été très encouragé d'entendre que vous admettiez qu'il y avait des valeurs publiques dont Téléfilm Canada doit tenir compte. Je vous en remercie.

Voici ce que je vais vous dire. Vous allez être confrontés dans votre mandat, étant donné le grand nombre d'intervenants dont vous êtes responsable. Vous êtes responsable envers l'industrie, envers le gouvernement et envers le public.

Pouvez-vous dire au comité comment vous allez déterminer votre façon de répondre à ces divers intervenants? Allez-vous les consulter fréquemment? De quelle façon allez-vous les consulter pour que Téléfilm Canada reste fort et qu'il respecte le mandat, la vision et la mission clairement définis à tout le moins sur le site Web que j'ai vu?

•(1630)

[Français]

M. Michel Roy: Merci, monsieur le député.

Comme président du conseil d'administration, je suis redevable à la ministre du Patrimoine canadien. Mes rapports avec la ministre vont être directs ou vont suivre les canaux appropriés, par l'entremise des fonctionnaires du ministère du Patrimoine canadien.

M. Wayne Clarkson, que votre comité a déjà entendu, a mis sur pied au cours des dernières années des comités consultatifs auxquels participent des gens de l'industrie. J'en mentionne deux, en particulier, soit celui consacré au long métrage en français et celui qui porte sur le long métrage en anglais. Il y en a un également qui traite des nouveaux médias. Je sais que lors de sa comparution, M. Clarkson avait parlé de ces groupes de travail consultatifs et que ça avait rendu plusieurs membres de votre comité sceptiques. Or, je dois vous dire qu'après quelques années d'activité, ces comités fonctionnent admirablement bien.

J'ai été impressionné, lorsque j'ai commencé à lire des documents sur Téléfilm Canada, par le fait que cet organisme avait évolué dans un environnement changeant, mais qu'il l'avait fait de concert avec l'industrie et sa clientèle. Je pense que c'est un facteur important et que les choses vont se poursuivre dans ce sens. Pour l'instant, ces mécanismes jouent un rôle absolument fondamental. Ils font en sorte que, de façon générale, l'industrie est satisfaite des gestes posés par Téléfilm Canada.

Pour ce qui est des films dont vous avez parlé, je pense ne rien avoir à ajouter à ce que j'ai déjà mentionné.

[Traduction]

M. Ed Fast: Merci.

Y a-t-il des films que vous aimeriez voir financés par Téléfilm Canada qui n'ont pas été financés par le passé? Y a-t-il des genres de film que Téléfilm Canada devrait financer davantage à votre avis?

[Français]

M. Michel Roy: Oui, il y a les films documentaires. Je ne vous réponds pas à titre de président de Téléfilm Canada, mais à titre personnel. De façon générale, mon rôle n'est pas de déterminer si on doit financer tel ou tel film. Il s'agit des opérations et ce n'est pas mon rayon. Je laisse ça aux fonctionnaires de Téléfilm Canada, qui font leur travail admirablement bien, à mon avis.

Cependant, je pense qu'au cours des dernières années, certains films documentaires ont eu beaucoup de succès, autant aux États-Unis qu'au Canada. Il s'agit ici d'un souhait personnel, mais j'aimerais que nous puissions consacrer davantage de soutien financier aux films documentaires. De quelle façon? Je ne suis pas en mesure de vous répondre aujourd'hui. Si vous me rappelez dans six mois, huit mois ou un an, j'aurai peut-être une réponse plus précise à vous offrir. Pour le moment, je réponds simplement à votre question, à savoir si j'ai un souhait. C'en est un.

• (1635)

[Traduction]

M. Ed Fast: Il pourrait y avoir une biographie ou un documentaire sur votre fils, Patrick Roy.

Je blague.

[Français]

M. Michel Roy: Ce sera probablement pour moi un bon prétexte à invoquer le jour où je voudrai remettre ma démission à Téléfilm Canada.

[Traduction]

Le président: Merci.

Je vais maintenant céder la parole à M. Siksay.

Bienvenue, monsieur Siksay, nous allons vous donner quelques minutes pour poser des questions à M. Roy.

M. Bill Siksay (Burnaby—Douglas, NPD): Merci, monsieur le président.

Je m'excuse de mon retard. J'avais des responsabilités supplémentaires et je ne pouvais pas être à deux endroits en même temps.

Je vous remercie beaucoup d'être ici aujourd'hui, monsieur Roy.

Pendant que j'écoutais M. Fast, je pensais qu'il faisait un peu de lobbyisme afin qu'on raconte l'histoire d'Ed Fast dans un film tourné pour la télé ou quelque chose du genre, mais nous devons attendre.

M. Ed Fast: Sur Patrick Roy.

M. Bill Siksay: Monsieur Roy, il y a un très grand centre de production cinématographique dans ma circonscription de la Colombie-Britannique. Burnaby est un lieu de choix pour la réalisation de films ou de séries télévisuelles au Canada, et même en Amérique du Nord, étant donné que Vancouver est le centre de production le troisième plus important en Amérique du Nord après la Californie et New York.

Nous savons que la parité du dollar canadien avec le dollar américain et sa valeur parfois même supérieure se répercute non seulement sur l'industrie de la Colombie-Britannique, mais sur tout le Canada. Je me demande s'il fait partie du mandat de Téléfilm de chercher des solutions, de voir s'il y a des possibilités ou des programmes qui pourraient aider le Canada à renforcer sa position concurrentielle afin d'attirer les productions étrangères au Canada.

Téléfilm a-t-il un rôle à jouer dans la crise que nous pourrions traverser à cet égard?

[Français]

M. Michel Roy: Ce n'est pas une question facile. Je ne suis pas certain de connaître déjà suffisamment le marché de la Colombie-Britannique pour y répondre de façon très précise. Cependant, j'ai appris dans des documents dont j'ai pris connaissance que l'industrie du cinéma en Colombie-Britannique reposait surtout sur des productions américaines dont le tournage avait lieu à Vancouver, entre autres.

Évidemment, votre région est très affectée par la grève des scénaristes. Je crois que c'est à cela que vous faites allusion. Nous sommes très sensibles à ces problèmes. Par ailleurs, vous comprendrez que le rôle de Téléfilm Canada est d'abord et avant tout d'essayer de bâtir une industrie canadienne de l'audiovisuel à partir d'une intelligence vive, de créer des productions canadiennes et de les réaliser.

À ce sujet, vous savez que nous avons un bureau régional à Vancouver. Téléfilm Canada déploie tous les efforts possibles, à partir de Vancouver, pour essayer de bâtir cette industrie canadienne en mettant à contribution des producteurs et des réalisateurs de Vancouver, comme elle le fait à Halifax et dans d'autres parties du pays.

Pour ce qui est du problème particulier auquel vous faites face en ce moment, nous ne pouvons qu'espérer qu'il sera temporaire et que votre industrie n'aura pas trop à en souffrir.

[Traduction]

M. Bill Siksay: Merci, monsieur le président.

Le président: Il nous reste du temps pour une dernière petite question. Monsieur Scott.

L'hon. Andy Scott (Fredericton, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président.

J'aimerais porter quelque chose à l'attention du président. Le député de Moose Jaw, pour faire valoir son point de vue, a utilisé des mots que nous n'entendons pas souvent ici. Je suis certain qu'il se défendrait en disant qu'il voulait simplement faire valoir son point de vue, qu'il voulait parler de la réalité des films qu'il a mentionnés. Je dirais pour ma part que bon nombre de ces artistes défendraient leur trame dramatique exactement de la même façon: ces excès, dans certains cas, ou ce qu'on pourrait considérer comme des excès, devaient absolument être montrés, selon eux, pour refléter la réalité.

J'aimerais poser cette question à M. Roy. En tant que passionné de télévision et de films, peut-être pourrait-il nous dire un peu ce qu'il pense du nombre plutôt élevé de films américains qu'on voit à Radio-Canada. Aurait-il un commentaire à faire à cet égard, à titre de futur partenaire dans le monde du film et de la télévision nationaux et de président de Téléfilm? Que pense-t-il de tout cela et comment son point de vue va-t-il influencer sa perception de cette relation?

• (1640)

[Français]

M. Michel Roy: Je crois, monsieur le député, que l'interprète a eu de la difficulté à vous suivre. Si je comprends bien, vous déplorez la trop grande quantité de films américains diffusés par la CBC.

Ce n'est pas une situation que j'ai étudiée jusqu'à maintenant. Vous la déplorez dans le cas de Radio-Canada et, pour ma part, je la déplore dans le cas de la télévision par satellite. Là où je suis, à la campagne, j'ai accès à des canaux qui diffusent des films. J'aurais espéré qu'il y ait davantage de versions françaises originales, mais je m'aperçois que les canaux de langue française nous présentent un nombre faramineux de versions françaises de films américains. Le problème que vous soulevez pour Radio-Canada s'applique donc également à d'autres stations.

Je pense qu'en définitive, le fait que nous soyons envahis par le cinéma américain est à l'origine du problème que vous soulevez. Ça touche le cinéma canadien et nos auditoires canadiens. C'est une situation que je déplore. J'ai mentionné plus tôt qu'au Canada anglais, notamment, le fait d'avoir de meilleures histoires, mieux racontées, et d'essayer de bâtir une *star system* pourrait être une façon de contrer ce problème.

Quant à ce qui se passe à Radio-Canada, je préférerais que vous destiniez votre question à M. Hubert T. Lacroix, le nouveau président-directeur général de cet organisme.

[Traduction]

L'hon. Andy Scott: Une dernière question?

Le président: Rapidement.

L'hon. Andy Scott: Si j'ai soulevé la question, c'est parce que lors de notre étude récente sur l'avenir de Radio-Canada, différents témoins ont parlé de la nécessité d'une collaboration accrue, compte tenu de notre faible population, parce que nous avons beaucoup d'institutions nationales financées par le public qui travaillent dans des domaines très similaires. Au sujet de cette collaboration, compte tenu du problème très particulier qui se pose au Canada anglais, nous espérons que toutes ces institutions sont déterminées à lutter contre la menace qui pèse sur notre capacité de rivaliser avec notre grand concurrent du sud.

[Français]

M. Michel Roy: Vous avez tout à fait raison.

J'ai abordé brièvement la question un peu plus tôt. Je pourrais vous parler d'une expérience que j'ai vécue et qui, à mon avis, a plusieurs points en commun avec ce que vous soulevez. Par contre, je ne sais pas combien de temps il me reste.

• (1645)

[Traduction]

Le président: Moins de trois minutes.

[Français]

M. Michel Roy: Au milieu des années 1970, j'étais sous-ministre du Tourisme au Québec. La situation qui prévalait était très semblable à celle qui prévaut actuellement dans le milieu du cinéma au Canada anglais. Dans le milieu de l'industrie touristique, les gros hôteliers ne parlaient pas aux petits hôteliers, les hôteliers ne parlaient pas aux restaurateurs, et les restaurateurs ne parlaient pas aux organisateurs d'événements spéciaux. Chacun travaillait de son côté, personne ne se parlait et tout le monde comptait sur le gouvernement pour faire la promotion du tourisme.

L'exemple n'est peut-être pas parfait, mais il me semble que c'est très semblable à ce que vit actuellement le Canada anglais. La meilleure façon d'essayer de bâtir une industrie cinématographique forte au Canada anglais serait précisément de rassembler ces gens. Dans le domaine du cinéma, la situation était la même au Québec il y a quelques années. Maintenant, nous avons des événements comme Ciné Québec, auquel j'ai assisté cette semaine. C'est un genre de

marché où les producteurs présentent leurs productions à des distributeurs qui sont dans la salle. Les distributeurs présentent leurs cahiers de distribution à des propriétaires de salles qui sont également sur place. Tous ces gens se parlent. Je pense que c'est là une condition fondamentale pour que la mise en marché du cinéma anglais prenne son envol.

L'hon. Andy Scott: Merci, monsieur le président.

[Traduction]

Le président: Merci beaucoup.

Je pense que cela vient conclure cette partie de la réunion. Je ne pense pas que nous devions interrompre nos travaux pour cela, mais j'aimerais que quelqu'un propose que nous acceptions la candidature de M. Roy.

M. Ed Fast: Je le propose.

Le président: M. Fast propose que la présidence fasse rapport à la Chambre que le comité a étudié les qualités et les compétences de Michel Roy au poste de président du conseil d'administration de Téléfilm Canada et le trouve compétent d'exécuter les fonctions du poste.

(La motion est adoptée.)

Le président: Bienvenue, monsieur, et merci.

Des voix: Bravo!

[Français]

M. Michel Roy: Merci, monsieur le président.

[Traduction]

Le président: J'aimerais seulement porter à votre attention une dernière chose avant d'aller plus loin. J'ai appris qu'il y avait quelques personnes qui n'avaient pas compris que nous pourrions parler du diffuseur du XXI^e siècle pendant le temps qu'il nous resterait. Je propose donc que nous renitions tous chez nous et que nous nous assurions de pouvoir commencer promptement mardi prochain, question d'avancer un peu.

Je tiens également à mentionner que nous avons quatre séances à notre disposition avant la prochaine relâche, le 18 février. Il serait fantastique que nous ayons terminé notre ébauche de proposition, ce qui laisserait à notre analyste le temps de préparer quelque chose pendant la relâche. Il importe de souligner que si nous arrivons à nous entendre, le comité va adopter, soit aujourd'hui, soit à la prochaine réunion, une motion afin d'établir une échéance pour la présentation d'une opinion dissidente. Il faut prévoir du temps pour inclure cette opinion dissidente dans le rapport. Donc si nous pouvons tous faire nos devoirs au cours des prochains jours, j'espère que nous pourrions revenir mardi et avancer dans nos travaux.

Monsieur Bélanger.

L'hon. Mauril Bélanger: Monsieur le président, je peux vous assurer qu'en tant qu'opposition officielle, nous allons faire tout en notre pouvoir pour respecter l'échéance que vous avez mentionnée. Je pense qu'il serait très encourageant de terminer notre étude d'ici deux semaines, pour que nous puissions mettre la touche finale à notre rapport pendant la semaine de relâche, afin de le présenter à la Chambre et de le rendre public au plus tard la première semaine de mars. Nous allons nous efforcer d'examiner toutes les questions qu'il nous reste au cours de la prochaine semaine, idéalement. C'est ce que j'espère, ce qui nous laisserait la deuxième semaine pour nous pencher sur une version finale.

C'est ce que nous allons nous efforcer de faire.

Le président: Merci.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante :

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.